



NOUS REFUSONS L'AUMÔNE.

EXIGEONS L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CNPN - CNPTP CHRS
21 NOVEMBRE 2018

1. Approbation du relevé de décisions du 12 septembre 2018

Approuvé avec quelques modifications.

2. Politique salariale 2018

La CGT ouvre la séance par une déclaration liminaire et revendique notamment le SMIC à 1800 € et la restitution des 6% de CITS (Crédit d'Impôt sur la Taxe des Salaires) vers les salaires.

NEXEM précise que leur proposition tient compte de la capacité budgétaire...

FO se dit en grande partie d'accord avec la CGT, et rappelle son opposition au principe des enveloppes budgétaires bloquées. Nous affirmons avec force que ces propositions sont bien éloignées des réels besoins des salariés. Nous rappelons qu'en l'occurrence, les employeurs n'ont pas besoin de notre bénédiction pour distribuer les quelques miettes que le ministère (*avec la « bénédiction », oups, plutôt la « réprobation passive » des employeurs pour le coup !*) daigne bien laisser aux salariés...

Que NEXEM utilise la Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) puisque leur seul est objectif est de ne pas perdre le reliquat de l'enveloppe ! FO refuse de s'associer à cette mascarade de politique salariale, il n'y a rien à négocier ! **FO revendique la fin des enveloppes fermées et le retour à la libre négociation prenant en compte la réalité des besoins du secteur et de ses salariés.**

La CFDT demande que sa proposition (pour 2019) soit déposée en même temps que celle de NEXEM (2018). La proposition de NEXEM n'est pas satisfaisante et la CFDT, n'a pas de mandat pour la signer.

Et NEXEM n'a pas de mandat pour s'engager sur 2019...

Sur la conférence Salariale, NEXEM se sent obligé de rappeler qu'ils s'étaient exprimés contre la faiblesse des budgets imposés par le Ministère...

La CNPN avait demandé à l'Observatoire de Branche une extraction de l'enquête sur les emplois afin de mieux connaître la réalité de l'emploi et des métiers dans les CHRS. NEXEM a-t-elle eu des remontées de l'Observatoire ? NEXEM nous informe d'un appel téléphonique cette semaine expliquant l'impossibilité de répondre à notre demande. Le peu de réponses des associations à l'Enquête Emploi rend les résultats inexploitable.

FO propose que la CNPN demande à l'observatoire de faire une étude ciblée sur les CHRS.

Comment NEXEM estime le calcul de masse salariale ? Il s'agit d'un outil statistique propre à NEXEM, alimenté par les remontées des associations adhérentes...

COMMISSION NATIONALE PARITAIRE DE NÉGOCIATION CHRS

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions du 12 septembre 2018
2. Politique salariale 2018
3. Finalisation de l'accord de mise en place d'une CPPNI – Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation
4. Désignation de l'OPCO
5. Calendrier 2019
6. Questions diverses

FO interroge les employeurs : de quelles augmentations parle-t-on ?

Pour le Groupe 1, au bout de 11 ans, c'est seulement 100 € brut d'augmentation!!!!

FO dénonce cette situation purement scandaleuse.

FO dénonce les positions des employeurs qui créent les conditions, depuis plusieurs années, d'une remise en cause des grilles de salaire type Parodi (évolution des indices avec l'ancienneté).

Aux propos qui sont tenus visant à faire croire que « pas grand-chose c'est mieux que rien du tout », FO répond : accepter le moindre mal, c'est déjà accepter le mal !

Au final, NEXEM met son avenant (protocole 159) à la signature jusqu'au 28 novembre. Au moment où nous écrivons, nous ne savons pas s'il a recueilli une signature. Pour rappel, voici la grille de classifications :

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
De début	355 / 371	360 / 375	365 / 377	383 / 387	444
Après 1 an	359 / 375	364 / 377	373 / 383	399 / 401	462
Après 3 ans	362 / 377	369 / 380	385 / 390	414	493
Après 5 ans	364 / 380	375 / 384	399.4	433	519
Après 7 ans	371 / 385	387.4 / 390	41804	453	540
Après 9 ans	386.4 / 390	406.4	437.4	472	555
Après 11 ans	402.4	421.4	456.4	494	587
Après 14 ans	418.4	438.4	474.4	514	620
Après 17 ans	434.4	455.4	492.4	541	657
Après 21 ans	450.4	472.4	510.4	571	688

3. Finalisation de l'accord sur la mise en place d'une CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation)

La CFDT demande la création d'un fonds du paritarisme au niveau de la brache des CHRS puisqu'au niveau de la BASS il a été annoncé qu'il n'y aura pas de négociation longtemps, sans doute pas avant 2 ans.

NEXEM semble plus optimiste... Mais les représentants NEXEM pour les CHRS n'ont pas de mandat... Pour la CGT s'il n'y a pas de moyens dans l'accord, il n'y aura pas de signature. Nous rappelons qu'il s'agit là d'une situation déséquilibrée : préparation des réunions sur du temps personnel... Les employeurs essaient de réduire les droits.

FO rappelle sa position sur les prises de décisions au sein des instances paritaires : une organisation = une voix. L'idée d'un fonds paritaire dans la BASS, c'est très bien, mais en attendant, nous n'avons pas les moyens suffisants pour travailler. Sans parler des frais de garde qu'engendrent souvent ces réunions... Est-il acceptable de devoir payer pour exercer ce mandat et participer à ces réunions ? !!!!

4. Désignation de l'OPCO

FO ouvre la séance en lisant une déclaration :

La Loi du 5 septembre 2018 dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » transforme les actuels Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) en Opérateurs de Compétences (OPCO).

L'OPCA de la branche CHRS, **UNIFAF**, va être impacté par cette transformation.

La création d'un OPCO « Santé » regroupant les professions de la santé et du médico-social a été préconisée, dans le cadre de la mission confiée par la ministre, par les rapporteurs Marx et Bagorski.

Pour la FNAS FO, UNIFAF apporte une qualité de services et de suivi indéniable et reconnue pour les salariés, en termes d'accès à la formation et à la qualification. La FNAS FO considère qu'UNIFAF doit pouvoir continuer à faire bénéficier les salariés de ses services, de ses compétences et de ses atouts, comme son organisation administrative, technique et territoriale.

Tenant compte de la recomposition à venir, provoquée par la transformation que nous impose la loi du 5 septembre 2018, **la FNAS FO se positionne pour la désignation de l'OPCO Santé pour la branche des CHRS et considère qu'UNIFAF pourrait pleinement remplir cette mission.**

La CGT lit également une déclaration.

NEXEM prend note des déclarations...

FO attire l'attention de la CNPN sur le devenir des salariés des OPCA. Les craintes sur l'emploi sont réelles !

Pour FO, suite à la dernière CPB (Commission Paritaire de Branche BASS), chaque branche (même éloignée de la nôtre, notamment lucratif) ayant formulé son souhait de désigner l'OPCO Santé est invitée à la négociation de son accord constitutif.

Discussion autour du calendrier, car les dates de négociations ont été envoyées hier aux négociateurs des branches concernées : les 26 et 30 novembre, 10 et 12 décembre. FO dénonce la précipitation. C'est la méthode du gouvernement pour imposer ses réformes.

5. Verrouillage suite aux ordonnances Macron

La CFDT a souhaité ajouter à l'ordre du jour une proposition d'avenant technique pour tenter de verrouiller 4 thèmes (Bloc 2 du Code du travail instauré par les ordonnances MACRON) avant le 1er janvier 2019.

Pour NEXEM, on ne pourrait verrouiller ce qui n'existe pas encore dans les Accords CHRS... Les sujets en question ne sont pas soumis à cette date limite.

FO étudiera cette proposition plus précisément. FO est favorable à toute proposition qui permet de « verrouiller » les garanties collectives (c'est-à-dire empêcher les employeurs d'y déroger par accord d'entreprise). Surtout, FO rappelle une de nos revendications importantes : l'abrogation des ordonnances Macron.

6. Calendrier 2019

Mercredi 6 février CNPN+CNPTP

Jeudi 14 mars CNPTP

Jeudi 11 avril CNPN+CNPTP

Mercredi 22 mai CNPN+CNPTP

Vendredi 5 juillet CNPN+CNPTP+AGEPREV

Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions 12 septembre 2018
2. Les comptes semestriels de la « complémentaire santé »
3. Calendrier 2019 : appel d'offres « complémentaire santé »
4. Point d'étape sur les fonds de solidarité prévoyance
5. Dossier Moeglin
6. Questions diverses

1. Validation du Compte Rendu de la CNPTP du 12 septembre 2018

Le compte-rendu est validé.

2. Les comptes semestriels de la « complémentaire santé »

ARRA (ARRA Conseil est l'actuaire de la branche CHRS) : les comptes sont encore bénéficiaires, même s'ils se dégradent un peu. Des choix seront à faire dans le cadre du Plan Santé.

À noter : compte tenu des résultats de l'exercice 2017, **le montant de la cotisation 2018 restera le même en 2019. Faites-le savoir !**

FO : quel sera l'impact réel de l'annonce du Reste A Charge zéro (RAC0) par le gouvernement sans augmentation des tarifs des mutuelles !

ARRA : c'est impossible sans augmentation des tarifs... Les modifications des bases de remboursement de la Sécu ont un impact sur les remboursements des mutuelles. Le Plan Santé se déclinera sur trois ans. Dans les projets de décrets, il reste un problème sur le dentaire (mal maîtrisé). Une évolution inflationniste sur le dentaire est à prévoir.

RAC0, c'est une bonne chose !

Pour FO, c'est une attaque en règle contre la Sécurité sociale de 1945 ! Comme l'a été la mise en place de la mutuelle santé !

En 2019, la période quinquennale du régime de complémentaire santé se terminant en 2020, un nouvel appel d'offres sera lancé. Contrairement au dernier appel offres, le nombre d'adhérents est connu, ce qui nous permet de faire des demandes plus pointues. FO demande que la cotisation soit exprimée en pourcentage du salaire, afin de rétablir un peu de justice et de solidarité sociale ? Comme pour la Sécu...

La CFDT argumente dans le même sens.

FO souhaite que des informations supplémentaires soient demandées aux assureurs du régime :

- Le nombre d'adhérents qui n'utilisent pas leur mutuelle complémentaire
- Que ce nombre soit corrélé à la durée du contrat.

3. Calendrier 2019 : appel d'offres complémentaire santé

L'actuaire ARRA Conseil rappelle un élément juridique, notamment pour éviter de possibles conflits d'intérêts. Les négociateurs qui participent au suivi de l'appel d'offres ne peuvent pas être administrateurs dans les conseils d'administration des mutuelles et assurances concernées, ou l'avoir été dans les 5 années précédentes). Ils ne peuvent participer aux débats et votent sur le sujet.

Une réunion de formation sur le RAC0 est prévue pour les négociateurs de la CCN66.

FO propose d'y inviter les négociateurs des Accords CHRS. Pas d'opposition de NEXEM. Les autres organisations syndicales y sont favorables.

Il est proposé une réunion de bureau pour préparer les scénarii. Un Doodle sera envoyé pour trouver une date.

4. Point d'étape sur les fonds de solidarité Prévoyance

Les conventions tripartites sont en cours de rédaction. Humanis pose quelques difficultés sur les formulations mais des solutions devraient être trouvées rapidement. Un visuel est présenté pour la communication.

5. Dossier Moeglin

La situation se règle enfin, après la décision du TGI en faveur de la CNPTP 66.

6. Questions diverses

Aucune

Paris, le 3 décembre 2018

Pour la délégation FO : Corinne PETTE et Michel POULET